



Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Laboratoire d'Analyse des Politiques de Développement



ACTES DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE DAKAR (CEID)

*Améliorer le ciblage des politiques publiques pour une économie solide,
inclusive et génératrice d'emplois décents en Afrique*

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 2 et 3 mai 2023

ANALYSE DU RÉCIDIVISME DES JEUNES URBAINS, EN PÉRIODE POST-CONFLIT

DJELIKA COULIBALY, Doctorante à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké,
CAPEC

ASSI JOSÉ CARLOS KIMOU, Maître de Conférence Agrégé à l'Université Félix
Houphouët Boigny, CAPEC

RÉSUMÉ : Cet article a pour objectif d'analyser les facteurs de la récidive des ex-détenus des prisons pour Mineurs en Côte d'Ivoire. La base de données utilisée provient de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJ) et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). Le parcours judiciaire a permis de suivre pendant trois (3) ans 494 détenus libérés, de 2015 à 2017 en Côte d'Ivoire. L'analyse économétrique de ces données nous a conduit à estimer le modèle de COX qui permet d'expliquer la probabilité instantanée de récidiver des sortants de centre de détention au cours du temps et de rechercher les facteurs explicatifs. Les résultats montrent que la durée moyenne de récidiver est de 28 mois (soit 2 ans 4 mois). En outre, ils suggèrent que le fait de vivre dans une famille normale et dans un quartier ayant un antécédent de violence influence négativement la probabilité de récidiver. Enfin, les jeunes qui commettent des agressions sexuelles ont une faible probabilité de récidiver que les jeunes qui commettent des atteintes contre les biens (vols simples et aggravés, recels, abus de confiance, escroquerie).

MOTS-CLÉS : Incarcération ; Récidive ; Économie du crime ; Modèle de durée ; Cox régression

Les idées et opinions exprimées dans les textes publiés dans les actes de la CEID n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UCAD ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Introduction

En Côte d'Ivoire, le système de justice prévoit un traitement spécial pour les jeunes au contact avec la loi. En effet, ils sont placés dans des centres et établissements habilités à les accueillir, en tenant compte de l'âge, la personnalité du mineur (récidiviste, ancré dans la délinquance), les circonstances et la gravité des faits. La mission principale de ces centres et établissements est de contribuer à nourrir une inclination des pensionnaires à se détourner des comportements antisociaux et aussi de prévenir la récidive.

De 2017 à 2019, le nombre de mineurs détenus dans les centres est passé de 291 à 705 en 2019. De plus, en 2019, le taux de récidive est de 5% (MJDH, 2019). Ce pourcentage est certes faible mais il entraîne des coûts supplémentaires qui pourraient être alloués à d'autres programmes en faveur des jeunes. Cette situation témoigne non seulement le problème de la surpopulation carcérale, mais aussi entraîne un alourdissement des charges humaines que matérielles.

Le récidivisme peut renvoyer à l'échec du système judiciaire qui n'est pas parvenu à obtenir l'effet escompté de l'incarcération : la réhabilitation du détenu. Aussi, la ré-incarcération engendre des coûts qui peuvent être utilisés pour développer et financer des programmes de réinsertion des jeunes.

La théorie économique du crime de Becker (1968) prédit que les criminels, à l'instar des autres agents, réagissent aux incitations, qu'elles soient positives ou négatives. Ainsi, lorsque la probabilité de se faire prendre et punir sévèrement pour son crime est élevée, l'individu renonce à agir ou à entreprendre une carrière criminelle. Par conséquent, l'efficacité de l'incarcération se mesure par la capacité à garantir le non renouvellement d'actes criminels. Bayer et al. (2009) démontre le placement des jeunes délinquants dans des prisons pour mineurs (plutôt que des peines de probation) réduit de 37 % le risque instantané de récidive. Pendant la détention, l'activité criminelle est certes interrompue mais, les prisons pourraient être des "écoles pour le crime" où les détenus acquièrent de nouvelles compétences criminelles (Nagin, 2013), (Mocan et al., 2005).

La récidive des jeunes implique ainsi une multitude de facteurs (familial, social, économique, institutionnel . . .) qui peuvent jouer un rôle important dans le processus décisionnel du passage à l'acte. La décision de récidiver peut être influencé par l'environnement familial (Levitt and Lochner, 2001), (Savignac, 2009) ; l'effet des pairs et l'usage des substances illicites (Josnin, 2014), (Monnery and St-Étienne, 2013).

Cet essai se situe dans le champ des recherches sur les facteurs de la récidive. Dès lors, nous nous posons les questions suivantes : Quelle est la durée moyenne pour les sortants de prison de récidiver ? L'incarcération décourage-t-elle le crime futur ? Quel est l'effet de la détention sur le récidivisme ? Quels sont les facteurs socio-économiques qui influencent la décision de récidiver ?

L'objectif général de cet essai est d'analyser les facteurs influençant la récidive des jeunes délinquants. Par ailleurs, nous testons la prédiction théorique de l'effet dissuasif des sanctions pénales sur la décision des mineurs délinquants à récidiver. Les résultats peuvent éclairer les autorités en matière de politiques de lutte contre la criminalité juvénile et de réduction de la récidive. Les politiques de réduction de la récidive et de la réinsertion des jeunes deviennent donc un défi crucial pour les politiques pénales. Les objectifs spécifiques que nous poursuivons sont :

- Déterminer la durée moyenne de récidiver

— Analyser l'effet des conditions de détention sur le récidivisme

— Analyser l'influence des facteurs socioéconomiques sur son comportement récidiviste

Nous utilisons la base de données interne de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant et de la Jeunesse (DPJÉJ) et à la Direction des Affaires Pénitentiaires (DAP) qui retrace le parcours judiciaire de 494 jeunes libérés des centres de détention de 2015 à 2017. La mesure de la récidive est celle du système de justice des mineurs qui la définit par le fait de commettre une nouvelle infraction et être puni (condamné), après une première détention (Carcach and Leverett, 1999).

Nous estimons la survenue de la récidive des sortants de centre de détention au cours du temps et recherchons les facteurs de risque de cette survenue. Pour cela, nous utilisons le modèle de Cox (1972) qui permet d'expliquer la probabilité instantanée de récidiver par une combinaison de facteurs de risque. Les résultats de notre estimation suggèrent que l'âge, le sexe, le temps de détention n'ont pas d'incidence sur le risque instantané de récidive des jeunes. Par contre, la structure familiale (désunie) de l'adolescent influence positivement le risque de récidive. Nos résultats sont en accord avec les travaux de (Monnery and St-Étienne, 2013), (Kling, 2006).

Nous structurons cet essai comme suit : la première section propose une analyse critique de la littérature sur facteurs de récidive. Dans la deuxième section, nous explorons les données ivoiriennes sur la délinquance et la récidive des jeunes. La troisième section est consacrée à la méthodologie économétrique. Dans la dernière section, nous présentons les résultats issus de l'estimation du modèle retenue.

Revue de la littérature

La littérature sur la récidive se situe dans le champ de l'analyse économique de la criminalité. En effet, pendant la détention, l'activité criminelle est interrompue (fonction de neutralisation), cela peut avoir des effets sur le capital humain, capital social, l'emploi futur et sa carrière criminelle.

La théorie économique du crime de Becker (1968) prédit que les criminels, à l'instar des autres agents, réagissent aux incitations, qu'elles soient positives ou négatives. L'incarcération peut réduire la propension à commettre des actes criminels dans le futur car elle aura pour vocation d'introduire un coût supérieur au bénéfice du crime. Ehrlich (1973) soutient qu'une exécution permet de sauver sept à huit vies. Un crime doit être puni sévèrement pour servir de leçon aux délinquants potentiels. Levitt (1998) utilise un modèle économétrique pour démontrer l'effet des changements dans les sanctions sur le comportement des criminels jeunes. Entre 1978 et 1993, une diminution des punitions a eu des répercussions sur le taux de criminalité juvénile violente qui a augmenté presque deux fois plus rapidement que le taux de criminalité pour adultes. Drago et al. (2009) concluent qu'un mois supplémentaire de peine attendue réduit la propension à commettre à nouveau un crime de 1,24%, ce qui corrobore l'hypothèse de la dissuasion. Bayer et al. (2009) démontre les effets bénéfiques du placement des jeunes délinquants dans des prisons pour mineurs (plutôt que des peines de probation). Car ce placement réduit de 37 % le risque instantané de récidive.

Le modèle standard de la criminalité prend le capital humain comme donné. Cela est justifié si nous considérons uniquement les adultes, pour qui les années de scolarité et d'autres mesures du capital humain sont déjà largement déterminées. Dans le cas des jeunes qui sont encore en phase d'apprentissage, la détention interrompt la formation et l'accumulation du capital humain

réduisant ainsi la productivité et les salaires futurs.

En réalisant une étude sur 35000 mineurs venus devant un tribunal pour mineurs à de Chicago et de l'Illinois, Aizer and Doyle (2013) montre que l'incarcération des jeunes augmente considérablement la probabilité d'abandonner l'école secondaire (13% de chances de moins d'obtenir leur BAC) et d'être incarcéré à l'âge adulte (22% de chances de plus de refaire de la prison une fois adultes) (Mocan et al., 2005). L'individu peut acquérir de nouvelles compétences criminelles qui peuvent entraver la formation de capital humain légal et donc réduire la probabilité d'emploi et le revenu futur légal (Nagin, 2013). Le décrochage scolaire après la détention est donc prévisible car elle encourage l'accumulation de capital humain criminel et augmente la probabilité d'un retour en prison. Lorsqu'un individu est emprisonné, la possibilité de poursuivre ses études est réduite, ses chances d'obtenir un revenu plus important cessent (Kling, 2006). La probabilité de continuer ainsi ses activités criminelles augmente. Les résultats de Bayer et al. (2009) montrent l'existence d'effets des pairs dans les établissements correctionnels de mineurs. L'expérience de l'emprisonnement peut également augmenter la criminalité future en stigmatisant les individus socialement et économiquement. Cela peut entraîner la stigmatisation de l'ex détenu dans son réseau social, réduire les opportunités d'emploi et augmenter la probabilité de récidiver.

Les résultats de Mocan and Rees (1999) montrent que les adolescents de -14 ans sont moins susceptibles de commettre un vol que leurs pairs plus âgés. Ceux de 14 ans sont plus susceptibles de vendre de la drogue que ceux du groupe d'âge de 11 à 13 ans. Josnin (2014) présente une approche statistique de la récidive en se référant à la population des condamnés grâce à leur casier judiciaire. Plus le condamné est jeune, plus son risque de récidiver dans les 8 ans qui suivent sa condamnation est élevé. En effet, un condamné mineur lors de la première infraction a 1,5 fois plus de risques de récidiver qu'un condamné âgé de 18 à 25 ans et 2,2 fois plus qu'un condamné ayant entre 30 et 39 ans.

Dans l'étude de Lochner (2004), les arrestations pour les crimes contre les biens culminent à l'âge de 16 ans. Aizer and Doyle Jr (2015) concluent que les jeunes incarcérés pendant l'adolescence (de 13 à 16 ans) ont un risque très élevé d'être réincarcérés à l'âge adulte (soit +70 % environ). Delarre (2012) analyse la carrière délinquante des mineurs par de désistement (contraire de récidive, réitération) auprès de 117 000 mineurs et 304 000 affaires pour les mineurs, en 2010. Utilisant la méthode Kaplan-Meier, il conclut que pour les vols simples, 65% environ des mineurs sont désistants, durant leur minorité. Dans le cas des violences et autres atteintes aux personnes, la proportion des désistants est de 60% environ.

La probabilité de récidiver est plus grande chez les garçons que chez les filles. Tournier (1991) confirme que le taux de récidive des jeunes hommes est deux fois plus élevé que celui des jeunes femmes respectivement 50% et 26%, dans une étude menée sur 431 mineurs en France. Bayer et al. (2009) font le même constat : les hommes sont plus susceptibles de participer aux activités criminelles que leurs homologues féminines. Par contre, Les résultats de Benda et al. (2001) montrent que les adolescentes ont de plus grandes chances de récidiver que les adolescents. De plus, le profil de ces femmes indique qu'elles commettent les crimes, généralement en présence de compagnons masculins.

Josnin (2014) justifie qu'un condamné ayant des antécédents judiciaires dans les 8 ans qui précèdent sa condamnation présente ainsi 2,1 fois plus de risques de récidiver qu'un primo-condamné. Monnery and St-Étienne (2013) soutient que le risque instantané de récidive est une fonction croissante du nombre antécédents. En effet, le fait pour un détenu d'avoir un antécédent

judiciaire augmente son hasard de récidive de 24% par rapport à un détenu sans condamnation précédente.

L'appartenance à une bande (gang) joue significativement et de façon positive sur la probabilité de récidive des adolescents. Benda et al. (2001) soutient l'existence d'un effet spécifique de la bande sur le comportement récidiviste des mineurs délinquants, sur un échantillon de 414 adolescents américains ayant commis des actes illégaux d'une grande gravité. Hauret-Lépine (2008) constate un résultat contraire.

La famille est traditionnellement considérée comme le premier lieu de socialisation, au sein duquel se construit progressivement la personnalité de tout être humain, dans le respect des valeurs qui fondent notre humanité (Born and Thys, 2001). La structure familiale joue un rôle important dans l'explication du comportement illégal des jeunes. Mocan and Rees (1999) font ressortir l'importance de l'encadrement familial sur les activités criminelles chez les jeunes.

La récidive des jeunes implique de nombreux facteurs (familial, social, économique, institutionnel...). Ces facteurs peuvent jouer un rôle important sur la décision du passage à l'acte et à l'enracinement criminel. En outre, les jeunes criminels paient lourdement pour leurs actes criminels en terme de gains futurs (capital humain) sur le marché de travail, de capital social. Pourtant, il existe divers systèmes d'incitations (alternatives à la punition) capables de réduire la criminalité.

Méthodologie

La méthodologie économétrique utilisée vise à démontrer une meilleure compréhension de la récidive des jeunes. L'objectif de cet article est d'analyser les facteurs de la récidive des jeunes, au cours du temps. Il faut donc considérer un modèle qui prend en compte la dynamique temporelle. Le modèle de Cox (1972) permet d'expliquer la probabilité instantanée de récidiver par une combinaison de facteurs de risque.

Spécification du modèle

La survenue de la récidive des sortants de centre de détention au cours du temps et les facteurs qui impliquent cette survenue peuvent être analysés simultanément par des modèles de durée (analyse de survie), (Monnery and St-Étienne, 2013). Dans notre analyse de la récidive, nous utilisons le modèle semi-paramétrique de Cox (1972) qui permet de :

- Estimer et interpréter la survenue d'un événement à un moment précis
- Tester la relation entre des variables explicatives et l'évènement à travers le temps

Il permet donc d'exprimer le risque instantané de survenue de l'évènement en fonction de l'instant t et des variables explicatives. La fonction s'écrit sous la forme suivante :

$$h(t, X_i) = h_0(t).e^{X_i\beta} \quad (1)$$

$h_0(t)$ est le risque instantané de base. C'est la probabilité de présenter de l'évènement à un temps donné sachant qu'on ne l'a pas présenté auparavant. Il ne dépend pas de l'individu considéré et traduit donc l'hypothèse que la dépendance au temps du risque de connaître l'évènement est identique pour tous les individus. En d'autres termes, la forme

du hasard de base est supposée être la même pour tous les individus, quel que soit leur profil.

$\beta = (\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_p)$ est le vecteur des paramètres de régression

X_i est un vecteur de variables explicatives, t est le temps écoulé jusqu'à la survenue de la récurrence

Le modèle de (Cox, 1972) ne fait aucune hypothèse sur le risque de base. La fonction de risque de base ne dépend pas de l'individu considéré et traduit donc l'hypothèse que la dépendance au temps du risque de connaître l'évènement est identique pour tous les individus. Il permet d'estimer les paramètres β sans faire de supposition sur la nature exacte de $h_0(t)$. Ainsi, toute l'analyse se concentre sur les effets des covariables.

Il est estimé par la Méthode du Maximum de Vraisemblance (MMV). Dans le cas de la censure à droite, elle s'exprime en fonction des seules densité, f , et fonction de répartition, F , de la loi de T de paramètre θ :

$$L_n = \prod_{i=1}^n [f_{\theta}(T_i, x_i)]^{\delta_i} [F_{\theta}(T_i, x_i)]^{1-\delta_i} \quad (2)$$

Données

Nous avons constitué la base de données à l'aide des données internes fournies par la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant et de la Jeunesse (DPJF) et à la Direction des Affaires Pénitentiaires (DAP) qui retracent le parcours judiciaire de 494 jeunes libérés du Centre d'Observation des Mineurs (COM) de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA), 2015 à 2017.

Nous avons constitué une cohorte qui a été observée pendant la période définie (temps d'observation) par l'étude. En effet, le recrutement d'une cohorte s'effectue de la façon suivante :

- On recrute des individus à un temps ($t=0$), tous obligatoirement indemnes de l'évènement étudié ;
- Au moment de l'inclusion dans la cohorte, toutes les informations nécessaires sur les individus sont recueillies ;
- Les individus inclus dans la cohorte sont suivis au cours du temps. Lorsque l'évènement survient, au cours de la période d'observation, cette date est notée.

Par ailleurs, nous avons eu donc accès au parcours judiciaire des jeunes de 2015 à 2017, en consultant leur fiche pénale. En outre, le fait de consulter les fiches pénales (données officielles) nous renseigne sur l'information fiable de la récurrence. De nombreuses informations judiciaires et carcérales ont pu être collectées pour chacun des individus.

Variables

La variable à laquelle nous nous intéressons dans ce modèle est le temps qui sépare le début de l'événement et de sa fin. Dans notre cas, la période d'observation est de trois (3) ans. Elle se rapproche de la majorité des travaux dont la période se situe entre l'intervalle de 3 à 5 ans (Delarre, 2012) (Tournier, 1991).

Par ailleurs, pour chaque individu, nous connaissons l'état par rapport à l'événement étudié (récidive). A la fin de l'étude, deux cas de figures se présentent alors :

1. L'événement est observé chez l'individu (le jeune a récidivé) ;
2. L'événement n'a toujours pas été observée ou nous n'avions pas eu de nouvelles du jeune ; il peut être perdu de vue.

Dans le deuxième cas, nous sommes en présence de données censurées. Ce sont des observations pour lesquelles l'état exact de l'événement n'est pas connu, pendant la période d'observation.

Dans notre cas, lorsque la récidive n'est pas observée ou l'individu n'est pas présent, à la fin de la période d'observation qui est de 36 mois, nous sommes alors en présence de données censurées. L'un des atouts majeurs du modèle est la prise en compte systématique et le contrôle des données censurées.

La récidive est mesurée par une nouvelle incarcération au cours des 3 ans, pour des faits postérieurs à la libération. En effet, une récidive est établie dès lors que l'individu fait une nouvelle comparution (pour des faits postérieurs à la date de libération) devant le tribunal et une sanction est prononcée. Cette information apparaît sur sa fiche pénale. C'est une variable binaire qui a la valeur 1 lorsque le jeune a récidivé au cours de la période d'observation et 0 s'il n'a pas récidivé.

L'incidence des conditions de détention est captée par les variables suivantes :

- Le centre de détention : comme souligné plus haut, les mineurs infracteurs sont accueillis dans les COM et les MAC.
- Le temps de détention est la durée qu'il a passé en détention
- L'infraction commise est celle pour laquelle le jeune a purgé une première peine.
- L'antécédent criminel montre si le jeune a eu un antécédent avec la police et ou la justice

TABLEAU 1 – Description des variables

Variables	Description
Récidive	Statut : 1 = Récidiviste, 0 = non
Durée	Temps de survenu de l'événement récidive en mois
Age	Age du jeune en années
Sexe	Sexe du jeune : 1 = homme et 0 = femme
Résidence	Le lieu de résidence : 0= Autres communes, 1 = Abobo, 2 = Yopougon,
Nationalité	Nationalité de jeune : 1 = ivoirienne, 0 = étranger
Structure familiale	Structure familiale : 1 = famille désunie, 0 = famille unie (vivant avec les 2 parents biologiques)
Centre de détention	Centre de détention : 1 = COM et 0 = MACA
Temps de détention	Durée d'incarcération (en mois)
Antécédent criminel	Antécédent criminel : 1 = oui, 0 = primo-délinquant
Infraction	L'infraction qui a fait l'objet de sa première détention : 0 si le jeune a commis une infraction liée à la drogue, 1 pour vols, 2 pour crime violent et 3 s'il a commis un viol

Source : auteur

Concernant les facteurs socio -économiques, nous avons plusieurs, selon les données. La structure familiale est important dans l'analyse du comportement récidiviste des jeunes. En effet, son comportement peut être différent selon l'environnement familial. Dans le cadre de notre travail, nous avons capté cela la structure de sa famille : monoparentale ou recomposée (le jeune vivant avec un seul parent biologique et normale (les 2 parents biologiques sont sous le même toit)

Le lieu de résidence du jeune détermine on seulement son lieu d'habitation mais également les caractéristiques socioprofessionnelles des parents. Les parents vivent dans des endroits dont ils peuvent supporter le coût et sous la contrainte de leur revenu. En outre, dans ce travail, nous avons mis l'accent sur les communes d'Abobo et de Yopougon à cause du caractère populaire mais aussi de leur passé (zone de conflit pendant la crise de 2010). Plus on est en compagnie de pairs délinquants, plus on s'enracine dans les activités illégales et criminelles (Hauret-Lépine, 2008). Le sexe, l'âge et la nationalité sont pris en compte. Le **tableau 1** présente la description des variables contenues dans cette analyse.

Statistiques descriptives

Notre échantillon est composé de 28,54% de récidivistes contre 71,46% qui n'ont pas récidivé pendant la période d'observation (36 mois). Ce pourcentage est certes faible mais renvoie à l'échec du système judiciaire qui n'est pas parvenu à obtenir l'effet escompté de la détention, c'est à dire la réhabilitation du détenu. Notre système est confronté à une surpopulation carcérale. En effet, dans la configuration de la MACA, elle était prévue accueillir 5000 détenus. Dans ces dernières années, plus 9000 détenus y séjournent. Cette situation détériore les conditions de détention. Par ailleurs, le récidivisme (une nouvelle incarcération) engendre des coûts supplémentaires qui pourraient être utilisés en faveur d'autres programmes de réinsertion des jeunes.

L'âge des jeunes de notre échantillon varie de 11 à 17 ans, avec une moyenne d'âge d'environ 16 ans. Les délinquants âgés de 11 à 13 ans représentent 6% de l'échantillon contre 94% âgés de 14 à 17 ans. Les jeunes hommes représentent 90%.

Concernant le lieu de résidence, 27% des jeunes résident à Abobo, 35% à Yopougon et 38% dans les autres communes du district d'Abidjan, à l'intérieur et Sans Domicile Fixe (SDF).

La part des étrangers (Mali, Guinée et Burkina Faso pour la plupart) est de 27% contre 73% de jeunes ivoiriens.

S'agissant de la structure familiale, les jeunes vivant dans une famille unie (les deux parents biologiques) représentent que 40% contre 60% vivant soit dans une famille recomposée, soit dans une famille mono parentale où l'enfant ne bénéficie pas de l'encadrement de deux parents biologiques.

TABLEAU 2 – Statistiques descriptives

Variabiles	Moyenne	Écart type	Min	Max
Age	15,90	1,31	11	17
Sexe	0,9		0	1
Résidence				
Abobo	0,27		0	1
Yopougon	0,35		0	1
Autres	0,38		0	1
Nationalité	0,27		0	1
Structure familiale	0,6		0	1
Centre de détention	57,29		0	1
Temps de détention	3,12	3,3	1	24
Antécédent Criminel	0,96		0	1
Infractions				
Vols	0,59		0	1
Crime violent	0,19		0	1
Drogue	0,18		0	1
Viol	0,04		0	1
Taille de l'échantillon	494			

Source : Auteur à partir de la base de données DPJEE et DAP (2015 - 2017)

283 pensionnaires (57,29%) ont séjourné au Centre d'observation des Mineurs (COM) d'Abidjan contre 211 de la MACA.

Le temps de détention varie de 3 à 24 mois avec une durée moyenne d'environ 3 mois. Celui peut s'expliquer l'application des peines selon le type d'infraction commise. Dans les COM, la durée de détention d'un jeune infracteur est de 3 mois renouvelable une fois pour des infractions telles que les vols sans aucunes circonstances aggravantes. Dans les MAC, les peines sont liées à l'infraction et à l'âge. Pour les délits simples, les peines n'excèdent pas pas 6 mois.

Les infractions commises lors de la première détention sont 59% les atteintes contre les biens (vol simple, en réunion, avec violence, avec utilisation d'armes, par effraction, abus de confiance et cybercriminalité); 19% crime violent (VVF, CBV, meurtre). L'agression sexuelle et le trafic de drogue représentent respectivement 4% et 18%. 96% des individus notre échantillon n'ont pas d'antécédent criminel.

Résultats

Les résultats montrent que la durée moyenne des épisodes est de 28 mois (2 ans 4 mois). Seulement 141 jeunes connaissent ce risque, soit 28,54% de notre échantillon. Pour la même période d'observation, les travaux de Skardhamar and Telle (2009) montrent un taux de récurrence de 25%. Par contre, les résultats de Chen and Shapiro (2004) suggèrent que le taux de nouvelles arrestations est de 38% à sécurité minimale, il s'élève à 55% pour la sécurité faible et jusqu'à 60% pour les niveaux plus élevés. Pour une période d'observation plus court (environ 6 mois), Drago et al. (2009) trouve un taux plus faible (11%) pourcentage est certes faibles mais il renvoie à l'échec du système judiciaire.

TABLEAU 3 – Distribution de la variable durée

Catégorie	Total	Moyenne	Min	Max
Nombre de sujet	494			
Nombres record	494	1	1	1
(Début) période	0	0	0	0
(Fin) période		28.10931	1	36
Temps de risque	13886	28,10931	1	36
Récidive	141	0,2854251	0	1
Taille de l'échantillon	494			

Source : Auteur à partir de la base de données DPJEJ et DAP (2015-2017)

Le **tableau 4** présente les résultats de la régression du modèle de Cox. Concernant les facteurs qui peuvent expliquer le récidivisme des jeunes, nos résultats montrent les caractéristiques carcérales telles que le temps d'incarcération et le centre de détention n'ont pas d'effet significatif

sur la probabilité de récidiver, malgré les mauvaises conditions de vie en détention (surpopulation, alimentation plus faible). Notre résultat rejoint celui de (Drago et al., 2009). Ce résultat peut être dû à la catégorie des détenus qui sont des mineurs. En Côte d'Ivoire, le système de justice n'applique pas de sanction sévère aux mineurs. De plus, le temps de détention dans est moins long (en moyenne 3 mois).

De plus, nos résultats suggèrent que ni le sexe, ni l'âge, ni la nationalité n'ont pas d'effet statistique significative sur le récidivisme des jeunes. Pour Daems et al. (2013), les variables les plus déterminantes sont le sexe, l'âge, le régime de détention lors de la libération. Josnin (2014) soutient que le condamné est jeune, plus son risque de récidiver dans les 8 ans qui suivent sa condamnation est élevé.

Par ailleurs, d'autres facteurs semblent avoir une influence sur la récidive. Un jeune vivant dans une famille désunie a un risque de récidive élevé (1.762 fois) qu'un jeune vivant dans sa famille biologique. En effet, la littérature de la récidive démontre que la structure familiale peut exercer un rôle sur la probabilité de récidive des mineurs délinquants (Savignac (2009), Chang et al. (2003)). Le résultat de notre analyse corrobore la majorité des études empiriques selon laquelle les caractéristiques familiales telles que la structure familiale influencent le comportement récidiviste des mineurs délinquants. En effet, ils suggèrent que les enfants vivant dans une famille normale (unie, vivant avec les deux parents biologiques) ont une faible probabilité de récidiver que ceux vivant avec des personnes différentes de leurs parents biologiques (tuteur, amis, seul, grand-parents, SDF). L'expérience de la prison est facile à surmonter lorsque l'enfant vit avec ses deux parents. La stigmatisation constitue une barrière à la réinsertion sociale du délinquant. La famille peut par les normes qu'elle véhicule, avoir une influence sur le comportement récidiviste adopté par le mineur délinquant.

S'agissant du lieu de résidence, les jeunes vivant dans les communes d'Abobo et Yopougon ont une probabilité plus élevée de récidiver par rapport à ceux provenant d'autres communes. Les communes d'Abobo et Yopougon sont deux communes populaires du district d'Abidjan mais aussi elles ont été des zones de conflit pendant la crise électorale de 2010. Cette situation a détérioré le système sécuritaire avec la circulation illégale d'armes à feu (40% d'armes en circulation clandestine dans la commune d'Abobo (Aid et al. (2017))). De plus, les infrastructures socioéducatives pouvant occuper les jeunes sont quasi inexistantes. Ces communes deviennent des nids de violence.

TABLEAU 4 – Cox régression

Variable	Coefficient	(Std. Err.)	Hazard ratio
Âge	0.027	(0.071)	1.027
Sexe	0.118	(0.311)	1.125
Résidence			
Abobo	1.359***	(0.244)	3.891***
Yopougon	0.939***	(0.247)	2.557***
Nationalité	0.095	(0.197)	1.099
Structure familiale	0.644***	(0.198)	1.904***
Antécédent criminel	-0.294	(0.283)	0.745
Infraction commise			
Vols	0.057	(0.225)	1.058
Crime violent	-0.161	(0.305)	0.851
Crime lié au sexe	-1.713*	(1.023)	0.180*
Temps de détention	0.019	(0.031)	1.0192
Centre de détention	0.237	(0.171)	1.267
N	494		
Log-likelihood	-820.959		

Seuil de significativité * : 10% ** : 5% *** : 1%

Source : Auteur à partir de la base de données DPJEJ et DAP (2015-2017)

La nature de l'infraction joue un rôle dans l'explication du comportement récidiviste des mineurs. Le fait de commettre une agression sexuelle diminue le risque de récidive. En effet, les jeunes qui commettent des agressions sexuelles ont une faible probabilité de récidiver que les jeunes qui commettent des atteintes aux biens (vols simples et aggravés, recels, abus de confiance, escroquerie). Par contre, O'Donnell et al. (2008) montrent que les personnes ayant commis des infractions contre les biens sont plus susceptibles d'être réincarcérées. Cela pourrait s'expliquer par le fait le système judiciaire punit sévèrement les agression sexuelles (peine de 5 à 20 ans) qui est un signal pour dissuader les agresseurs sexuels.

Conclusion

Notre travail se situe dans un champ de recherche visant à comprendre les facteurs influençant la récidive et la dynamique temporelle de la récidive des ex détenus adolescents. L'efficacité de l'incarcération se mesure par la capacité à garantir le non renouvellement d'actes criminels et à assurer la réinsertion du condamné. De ce fait, mesurer la récidive et comprendre ses déterminants devient un enjeu essentiel. L'analyse économique de ce phénomène est très limitée en Côte d'Ivoire, voire en Afrique. Cet article est donc une contribution à la recherche ivoirienne sur la récidive en mobilisant des outils économétriques et une analyse micro-économique.

A l'aide d'une base de données construite à partir d'informations individuelles de 494 mineurs, nous avons analysé la probabilité instantanée de récidive et ses facteurs par le modèle de Cox (1972). La période d'observation est de trois (3) ans. La fiche pénale de chaque individu nous renseigne la durée exacte séparant la libération de prison en 2015, de la commission d'une nouvelle infraction ayant abouti à une condamnation en 2017.

Nos résultats suggèrent que la probabilité de récidiver est positivement liée à la structure familiale (pour le mineur ne vivant avec aucun parent biologique), l'infraction commise et le lieu d'habitation du jeune. Aussi, ni le sexe, ni l'âge, le temps et le centre de détention impactent significativement la probabilité de récidiver. Les résultats auxquels nous parvenons sont, toutefois, à prendre avec précautions étant donné les principales limites de notre étude (la notion de la récidive et le choix des variables explicatives).

La récidive a été mesurée en tenant compte de la notion de la récidive utilisée par le système de justice des mineurs de la Côte d'Ivoire qui considère un adolescent comme récidiviste s'il comparait devant le tribunal et incarcéré pour une nouvelle infraction, après sa libération. Cette mesure de la récidive ne prend pas en compte la récidive légale. Elle désigne le fait d'un individu qui a encouru une condamnation définitive pour une infraction et en commet une autre, soit de même nature, soit de nature différente et le temps entre la première et la seconde infraction soit déterminé. En Côte d'Ivoire, ce délai est de cinq ans¹. Cette mesure de la récidive est utilisée dans de nombreux travaux pour analyser le comportement des récidivistes (Monnery and St-Étienne, 2013), (Henneguelle and Monnery, 2017). La récidive légale est très difficile à observer, dans notre contexte de sous-développement. En effet, les services judiciaires ne disposent pas de système de détection (empreinte, ADN) des récidivistes. Généralement, la détection se fait par soit l'auto-déclaration (si l'infracteur est de bonne moralité), soit si l'individu est reconnu par le dispositif judiciaire (par son nom, par le juge). Cependant, il arrive souvent que l'infracteur change de nom lors de son arrestation. Dans ce cas, le dispositif ne le comptabilise pas comme un récidiviste.

Certaines caractéristiques familiales telles que l'encadrement, la supervision, le revenu et le lieu d'habitation des parents peuvent influencer le comportement récidiviste des mineurs délinquants. Par ailleurs, l'expérience de la prison est facile à surmonter lorsque l'enfant vit dans une famille unie avec (deux parents biologiques). La stigmatisation constitue une barrière à la réinsertion sociale du délinquant. Une structure familiale stable peut aider l'adolescent à faire face à cette stigmatisation. Un encadrement familial peut avoir une influence sur le comportement récidiviste adopté par le mineur délinquant.

¹ Article 123 du code pénal, loi n° 2019-574 du 26 Juin 2019

Ces résultats suggèrent qu'une meilleure préparation de la sortie peut réduire la propension à récidiver des jeunes. Car, la réincarcération engendre des coûts sociaux importants liés à l'hébergement, au programme de réhabilitation, à l'assistance sociale et prise en charge médicale.

Bibliographie

- Aid, U. et al. (2017). Villes sûres et inclusives : résumé de politique.
- Aizer, A. and Doyle, J. (2013). What is the long-term impact of incarcerating juveniles. Retrieved June, 15.
- Aizer, A. and Doyle Jr, J. J. (2015). Juvenile incarceration, human capital, and future crime : Evidence from randomly assigned judges. *The Quarterly Journal of Economics*, 130(2) :759–803.
- Bayer, P., Hjalmarsson, R., and Pozen, D. (2009). Building criminal capital behind bars: Peer effects in juvenile corrections. *The Quarterly Journal of Economics*, 124(1) :105–147.
- Becker, G. S. (1968). Crime and punishment: An economic approach. In *The economic dimensions of crime*, pages 13–68. Springer.
- Benda, B. B., Corwyn, R. F., and Toombs, N. J. (2001). Recidivism among adolescent serious offenders: Prediction of entry into the correctional system for adults. *Criminal Justice and Behavior*, 28(5) :588–613.
- Born, M. and Thys, P. (2001). Délinquance juvénile et famille.
- Carcach, C. and Leverett, S. (1999). *Recidivism among juvenile offenders: An analysis of times to reappear in court*, volume 17. Australian Institute of Criminology Canberra.
- Chang, J. J., Chen, J. J., and Brownson, R. C. (2003). The role of repeat victimization in adolescent delinquent behaviors and recidivism. *Journal of adolescent health*, 32(4) :272–280.
- Chen, M. K. and Shapiro, J. M. (2004). Does prison harden inmates? A discontinuity-based approach. *A Discontinuity-Based Approach (January 2004)*.
- Cox, D. R. (1972). Regression models and life-tables. *Journal of the Royal Statistical Society: Series B (Methodological)*, 34(2) :187–202.
- Daems, T., Maes, E., and Robert, L. (2013). Crime, criminal justice and criminology in Belgium. *European Journal of Criminology*, 10(2) :237–254.
- Delarre, S. (2012). Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance. *Infostat Justice*, (119).
- Drago, F., Galbiati, R., and Vertova, P. (2009). The deterrent effects of prison: Evidence from a natural experiment. *Journal of political Economy*, 117(2) :257–280.
- Ehrlich, I. (1973). The deterrent effect of capital punishment: A question of life and death. Technical report, National Bureau of Economic Research.
- Hauret-Lépine, L. (2008). *Délinquance juvénile : appartenance à une bande et comportement de récidive*. PhD thesis, Université Nancy 2.
- Henneguelle, A. and Monnery, B. (2017). Prison, peines alternatives et récidive. *Revue française*

d'économie, 32(1) :169–207.

Josnin, R. (2014). Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées.

Infostat Justice, 127.

Kling, J. R. (2006). Incarceration length, employment, and earnings. *American Economic Review*, 96(3) :863–876.

Levitt, S. D. (1998). Juvenile crime and punishment. *Journal of political Economy*, 106(6) :1156–1185.

Levitt, S. D. and Lochner, L. (2001). The determinants of juvenile crime. In *Risky behavior among youths: An economic analysis*, pages 327–374. University of Chicago Press.

Lochner, L. (2004). Education, work, and crime: A human capital approach. *International Economic Review*, 45(3) :811–843.

Mocan, H. N., Billups, S. C., and Overland, J. (2005). A dynamic model of differential human capital and criminal activity. *Economica*, 72(288) :655–681.

Mocan, H. N. and Rees, D. I. (1999). Economic conditions. *Deterrence, and Juvenile Crime: Evidence from Micro Data, National Bureau of Economic Research Working Paper*, 7405.

Monnery, B. and St-Étienne, G. L. (2013). Les déterminants du risque de récidive des sortants de prison : applications micro-économétriques sur données françaises. In *30èmes Journées de Microéconomie Appliquée, Nice, 6-7 juin 2013*.

Nagin, Daniel S et Snodgrass, G. M. (2013). The effect of incarceration on re-offending: Evidence from a natural experiment in pennsylvania. *Journal of Quantitative Criminology*, 29(4) :601–642.

O'Donnell, I., Baumer, E. P., and Hughes, N. (2008). Recidivism in the republic of ireland.

Criminology & Criminal Justice, 8(2) :123–146.

Savignac, J. (2009). *Familles, jeunes et délinquance : portrait des connaissances et programmes de prévention de la délinquance juvénile en milieu familial*. Centre national de prévention du crime.

Skardhamar, T. and Telle, K. (2009). Life after prison: The relationship between employment and re-incarceration. Technical report, Discussion Papers.

Tournier, P. (1991). La détention des mineurs. *Observation suivie d'une cohorte d'entrants, CESDIP, Paris*.